

Au Conseil général de

1029 Villars-Ste-Croix

N. réf. : 351_314__Local_commercial_doc
1029 Villars-Ste-Croix, le 16 décembre 2019

**PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2020
CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.00
POUR L'AMELIORATION DE L'AMENAGEMENT DE LA SURFACE COMMERCIALE
DANS LE BATIMENT DE SERVICES**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

En 2016, le Conseil général a accepté un préavis de CHF 214'000.00 pour la réhabilitation des locaux laissés vacants par La Poste.

Selon les desideratas du futur locataire, la surface mise à disposition était libre de toute installation. Celui-ci désirant aménager les locaux à sa convenance.

Force est de constater aujourd'hui, que louer un local commercial dans le but de faire de la restauration sans l'équipement nécessaire n'est pas envisageable. De plus, il faut savoir que des mesures nous sont imposées par le Service Cantonal de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV).

Historique :

Les anciens exploitants ont équipé les locaux avec leur propre mobilier. Des étagères pour la partie vente, un bar et un plan de travail pour le café-restaurant et dans le local préparation, deux plonges et un plan de travail. Le commerce "P'tit caf & Plus" s'est ouvert le 7 août 2017.

Douze mois plus tard, l'établissement fermait ses portes et notre commune a enfin pu récupérer les clefs des locaux le 29 juillet 2019.

La surface épicerie et le café-restaurant ont été partiellement vidés, mais ce n'est pas le cas pour le local de préparation.

Travaux projetés :

Des travaux de rafraîchissement sont indispensables.

La partie café-restaurant et le local de préparation doivent être mis aux normes du Service Cantonal de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV).

Le plan de travail et le bar doivent être recouverts d'un matériau lavable.

La paroi au-dessus du plan de travail nécessite la pose d'un carrelage.

Un lave-verres serait un plus pour l'exploitation.

Le local de préparation nécessite le plus gros des travaux.

Une plonge à deux bassins, séparée par une surface de travail, est à installer à la verticale des écoulements et des amenées d'eau existantes. Le plan de travail sera, quant à lui, aménagé jusqu'au mur du fond. Des meubles mobiles de rangement sont prévus sous ledit plan de travail.

La paroi au-dessus des plonges et du plan de travail nécessite la pose d'un carrelage.

Le local de préparation doit être ventilé.

• Remise en état des murs	CHF 3'500.00
• Pose de carrelage au local préparation et au bar	CHF 3'000.00
• Agencement du local préparation et du bar	CHF 34'500.00
• Travaux menuiserie	CHF 3'000.00
• Travaux sanitaire	CHF 3'200.00
• Travaux électricité	CHF 4'600.00
• Travaux ferblanterie	CHF 3'600.00
• Réserve divers et imprévus	CHF 4'000.00
• Honoraire architecte	CHF 5'700.00

Coût :

Montant des travaux CHF 65'100.00

Arrondi à **CHF 65'000.00**
=====

Le montant affecté à la remise en état des murs sera facturé aux anciens exploitants (époux Bourrecoud), soit CHF 3'500.00.

Une mise à l'enquête publique n'est pas nécessaire, car il n'y a pas de changement d'affectation et les principaux travaux envisagés seront réalisés à l'intérieur du bâtiment, uniquement.

Financement :

Le financement de ces travaux sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement :

La Municipalité propose de financer ces travaux directement par le biais du compte de fonctionnement, dicastère « bâtiment de service ».

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

- Vu le préavis municipal n° 01/2020 du 16 décembre 2019,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :


- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 65'000.00 pour l'amélioration de l'aménagement de la surface commerciale dans le bâtiment de services
- De financer cette dépense de CHF 65'000.00 par la trésorerie courante.
- D'amortir ce montant directement par le compte de fonctionnement, dicastère « bâtiment de services »

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :


Georges Chénin


Yvette Pilloud

